Vendredi 19 octobre 1979 – No 1 150

BP 201 75925 Paris Cédex 19. CCP 30 226 72 D La Source. 2 F

l'humanité rouge

Organe central du Parti communiste marxiste-léniniste

Censure ...

SI l'éclat des diamants de Bokassa a éclairé la probité douteuse d'un président de la République, il a aussi mis en pleine lumière les pressions et le contrôle que le pouvoir exerce sur l'information. Des faits de censure caractérisés ont été à ce sujet dénoncés par les journalistes à l'AFP, à Radio-France, à Antenne 2 et, ne les oublions pas, dans les organes de la presse Hersant. Répondant à une protestation à peu près unanime des rédacteurs, le PDG d'Antenne 2 invoque pour se justifier une prétendue *« obligation de réserve »* à laquelle seraient tenus les journalistes de télévision. *« Nous avons des attaches publiques dont nous devons tenir compte »*, ajoutait-il.

On ne saurait parler plus clairement de la caporalisation de l'information. Les journalistes comme les officiers ayant accès aux secrets de la défense seraient donc contraints à l'autocensure. Pour veiller à ce muselement, le pouvoir place ses hommes à la tête des grands moyens publics d'information. Pigeat, nouveau directeur de l'Agence France presse se distinguait dès le lendemain de sa nomination en empoignant à deux mains les ciseaux de la censure. A tel point qu'il suscitait les protestations des abonnés étrangers de l'Agence qui auraient bien voulu en savoir plus sur le scandale de Centrafrique.

Faut-il pour donner une image plus complète de la confiscation de l'information par le pouvoir, rappeler le sort qui fut réservé au volumineux rapport de la commission d'enquête parlementaire sur l'information ? Pas une ligne de ce dossier, qui analysait les interventions du pouvoir dans les médias, ne fut livrée au public grâce aux manœuvres de la majorité.

Faut-il rappeler les dérogations aux lois sur la presse qui permirent à Hersant d'exercer à grande échelle son talent de censeur. Les innombrables procès aux journaux, dont *Libération* fut ces derniers temps la cible privilégiée, et enfin le matraquage dont sont victimes les initiateurs de radios libres.

On n'en finirait pas de dresser la liste des atteintes à la liberté d'information. *« Dans une société où l'information est bloquée, la simple description de la réalité devient soudainement subversive »*, déclarait le *Canard enchaîné* en conclusion d'une récente interview.

A tout le moins, il s'agit d'un enjeu de taille dans la lutte contre le pouvoir, dans la lutte contres les atteintes aux libertés démocratiques. Les journalistes et leurs syndicats occupent une place importante dans ce combat ainsi que tous les organes de la presse démocratique. Ce combat, nous entendons y apporter une contribution qui dépasse la faiblesse de nos moyens.

Pierre MARCEAU

Livré à la police italienne pour «délit d'opinion»

L'affaire Piperno : un pas de plus dans l'arbitraire à l'échelle de l'Europe

Voir page 3

Manifestation probable à Paris vendredi

La manifestation syndicale contre les lois Barre-Bonnet-Stoléru

Aller plus loin

Gilles CARPENTIER

ENVIRON 3 000 personnes ont manifesté mercredi soir, 17 octobre, de Barbès à République, à l'appel de la CGT, de la CFDT et de la FEN, contre les lois Barre-Bonnet-Stoléru-Boulin. Sous la banderole de tête, signée des trois syndicats, Georges Séguy, Edmond Maire, André Henry (de la FEN). Dans le cortège, de nombreuses banderoles syndicales ou d'autres associations, telles que le MRAP (Mouvement contre le racisme et l'antisémitisme et pour la paix) ou la JOCF (Jeunesse ouvrière catholique de France), certaines en arabe.

Une manifestation assez combative qui s'est dispersée vers 19 heures en arrivant place de la République.

3 000 manifestants à l'appel commun de trois syndicats, ce n'est pas mal comparé aux initiatives syndicales précédentes et séparées du printemps dernier, au moment du premier examen des projets de loi au Parlement.

3 000 personnes, c'est aussi bien peu, eu égard à la gravité du projet gouvernemental *pour toute la classe ouvrière.*

Cela témoigne du chemin qu'il y a à parcourir pour réaliser l'unité de toute la classe ouvrière contre ces lois, de tout ce qu'il y a à faire pour mobiliser et entraîner dans l'action contre elles les travailleurs français comme les travailleurs immigrés.

Outre les différences de langue, de culture, de situation familiale ou dans la production, qui peuvent séparer Français et immigrés, il y a le fardeau de l'héritage d'un long passé colonial qui pèse sur les consciences, les campagnes racistes conduites par le gouvernement. Et les efforts menés notamment dans les syndicats pour combattre cela n'ont pas été à la hauteur, sans aucun doute. En particulier, les travailleurs immigrés, lorsqu'ils se battaient, lorsqu'ils se battent, comme dans les foyers Sonacotra depuis des années, avec leur organisation propre (le Comité de coordination), n'ont pas bénéficié d'une solidarité syndicale à la mesure de leur combat : bien loin de là !

Dans de telles conditions, cette manifestation apparaît donc comme un succès encourageant pour aller plus loin. Aller plus loin : c'est bien de cela dont il s'agit maintenant, d'autant que, quelle que soit l'issue du débat parlementaire, les mesures que comporte le projet, déjà appliquées, risquent de continuer de l'être.

D'autant aussi que l'unité Français-immigrés est une des conditions pour que les aspirations de tous les travailleurs de ce pays soient arrachées à leurs exploiteurs.

MEETING
Le 26 octobre à 20 heures à la Mutualité

CONTRE LES LOIS BARRE-BONNET-STOLERU

Organisé par le PCML et le PCRml.

Le meeting comporte une intervention spécifique sur les lois et un stand où les travailleurs immigrés et toutes les personnes intéressées pourront trouver des conseils pratiques et juridiques à ce sujet auprès de personnes connaissant très bien la question.

Procès des militants de la «Charte 77»

La CGT interpelle les syndicats tchécoslovaques

ALORS qu'un nouveau procès doit s'ouvrir prochainement en Tchécoslovaquie contre des signataires de la Charte 77 militant pour le respect des droits démocratique dans ce pays, *L'Humanité* du 17 octobre écrit : *« Dans un communiqué publié hier à Paris, la CGT déclare : "Compte tenu d'informations diverses selon les quelles les procès de certains signataires de la Charte 77 auraient prochainement lieu en Tchécoslovaquie, le Bureau confédéral de la CGT a décidé d'intervenir concrètement auprès du Conseil central des syndicats tchécoslovaques.*

Cette intervention fait suite aux démarches antérieures de la CGT sur le même sujet auprès des syndicats tchécoslovaques, notamment celle du 10 juin 1979.

La CGT rendra compte des suites données à son intervention dès qu'elle sera en mesure de le faire" ».

Effectivement, comme l'indique le communiqué ci-dessus, ce n'est pas la première fois que la CGT effectue des démarches auprès des syndicats tchécoslovaques, sur ce sujet : en janvier dernier, suite à une rencontre avec des porte-parole de la Charte 77, le Bureau confédéral de la CGT a envoyé l'un de ses membres rencontrer à Prague le président du Conseil central des syndicats tchécoslovaques.

Suite à cette intervention de la CGT, la direction des syndicats tchécoslovaques y répondait par lettre sur un ton plutôt sec : *« Nous sommes étonnés que depuis deux années, du moment de l'apparition des soi-disant "chartistes", vous vous chargez de chaque lettre ou intervention de ces éléments antisocialistes (...). Nous rencontrons sans cesse le fait que vous acceptez comme juste et vérifié tout ce que disent les "chartistes" sans prendre en considération la réaction de l'immense majorité des travailleurs (...). »*

Les choses n'en restèrent pas là puisqu'en juin 1979, la CGT effectuait une nouvelle démarche auprès des syndicats tchécoslovaques où elle exprimait ses *« désaccords avec des actes qui se produisent en Tchécoslovaquie et qui nous paraissent contraires à nos principes et à nos conceptions sur la liberté et les droits de l'homme (...). »*

La CGT indiquait aussi : *« Nous constatons, en le regrettant, que vous n'avez apporté aucune réponse aux faits qui sont mentionnés dans la lettre des porte-parole de la Charte 77.*

Vous vous interrogez pour savoir si la CGT "suit les intérêts d'un petit groupe de forces antisocialistes ou les intérêts des millions de travailleurs".

Nous ne pouvons admettre un tel procès d'intention ; dans le cas précis, le seul problème qui nous intéresse se résume à la question de savoir si les arguments et les critiques de nos correspondants de la Charte 77 sont fondés ou s'ils relèvent d'une démarche imaginaire malveillante. Le ton de votre réponse à nos questions tend à nous faire penser que ces arguments et critiques ne sont pas dénués de fondement ».

Aujourd'hui, à l'occasion du prochain procès, la CGT effectue une nouvelle démarche : voilà qui est tout à fait positif et qui tient compte de l'aspiration de ses militants.

Claude LIRIA

La Charte 77 est une plate-forme commune qui regroupe plusieurs courants

Dans les prisons de Husak depuis plus d'un an : Jaroslav Sabata, ancien membre du Comité central du parti, ancien porte-parole de la Charte 77. Il faut exiger sa libération.

TCHECOSLOVAQUIE

Pour la libération des onze emprisonnés de Prague

Communiqué du comité international contre la répression

« ONZE militants tchécoslovaques de la Charte 77, membres du Comité de défense de personnes injustement persécutées (le VONS) arrêtés depuis plusieurs mois, sont menacés de lourdes peines par la « justice » truquée du gouvernement de Prague.

(...) Ils sont poursuivis au titre de l'alinéa 2a ou 2b de l'article 98 du Code pénal, c'est-à-dire, pour *« subversion de la République en liaison avec des forces étrangères »* (2a) ou *« subversion sur une grande échelle »* (2b).

Ainsi la revendication des libertés et droits démocratiques élémentaires est assimilée à la subversion et à l'espionnage ! Il s'agit là d'une provocation sans doute complétée par une autre. L'instruction s'est achevée le 22 août, l'anniversaire de l'invasion de la Tchécoslovaquie par les troupes du Kremlin et du Pacte de Varsovie.

Aucun de ceux qui se réclament des libertés démocratiques, ne peut accepter cette intolérable tentative d'écraser par la diffamation et la terreur policière, des hommes et des femmes « coupables » d'avoir refusé de céder au diktat des envahisseurs et à la normalisation, et de réclamer l'application des droits garantis dans les mots de la Consititution tchécoslovaque elle-même.

Le Comité international contre la répression qui édite en français la revue *Listy*, revue de l'opposition socialiste tchécoslovaque, appelle tous ceux qui se réclament du mouvement ouvrier et de la démocratie, à se mobiliser contre la parodie de justice organisée à Prague, pour la libération immédiate des onze militants de la Charte 77 et du VONS arrêtés.

Les soussignés soulignent leur accord avec ces exigences et s'affirment décidés à mener campagne pour obtenir leur satisfaction. »

Parmi les premiers signataires, on relève les noms de Lionel Jospin, Hélène Parmelin, Kpomian, Charles et Raymonde Tillon, Jean-Jacques Marie, etc.

Les signatures peuvent être envoyés à :

J.J. Marie, Comité international contre la répression, BP. 221 - 75564 Paris Cédex 12.

CENTREAFRIQUE

• Table ronde Dacko/Opposition

•Grèves oppositionnelles

LA table-ronde qui s'est ouverte mardi 16 octobre à Bangui regroupant toutes les forces d'opposition et le nouveau gouvernement aurait été ajournée mercredi par le président centrafricain Dacko. Celui-ci s'est prononcé en faveur du maintien des troupes françaises en Centrafrique, tandis qu'Ange Patassé, dirigeant du MLPC (Mouvement de libération du peuple centrafricain) a réclamé leur retrait immédiat et leur remplacement par les forces de l'OUA. Il a notamment déclaré : *« Si le gouvernement français croit placer dans les organes dirigeants de notre pays ses administrateurs des colonies pour faire la loi coloniale, elle se trompe ».*

Le même jour, des grèves dans l'aviation civile, la distribution d'essence, les hôpitaux, les postes, les écoles et les universités se sont déroulées pour protester contre la politique du gouvernement.

HR-QDP

L'UGTA contre les lois Barre-Bonnet-Stoléru

L'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) à l'occasion de la journée nationale de l'émigration, ce mardi 16 octobre à Alger, a assuré *« la communauté émigrée, ainsi que toutes les organisations syndicales et les forces démocratiques françaises de la solidarité des travailleurs algériens dans leur lutte commune en vue de riposter et de faire échec à la loi Barre-Bonnet et Stoléru. »* Elle a critiqué *« les mesures qu'envisagent de prendre les autorités françaises à travers la loi Barre-Bonnet et Stoléru pour imposer un licenciement collectif en vue de régler quelques problèmes de l'emploi au détriment des droits acquis des travailleurs migrants ».*

HR-QDP

RFA

Le champion olympique Tchessiounas aurait été enlevé sur ordre des autorités soviétiques

LE champion olympique soviétique de canoë-kayak, Vladislas Tchessiounas avait été enlevé sur ordre des autorités soviétiques, en RFA, où il avait demandé, en août, l'asile politique. C'est le 13 septembre dernier que le champion avait disparu de RFA. On était sans nouvelles de lui jusqu'à ce que le gouvernement soviétique fasse savoir, mardi, aux autorités ouest-allemandes que Tchessiounas se trouvait en URSS.. Celui-ci serait hospitalisé à Vilnius dans un état grave. La revue soviétique *Literatournaïa Gazetta* « explique » dans son numéro de mercredi 17 octobre que le champion était dans un « état d'hypnose » (!) après avoir bu, à son arrivée en RFA et que dans cet état, il avait rencontré des émigrés de Lithuanie, qui lui auraient demandé de lancer un appel au boycott des Jeux Olympiques de Moscou. Il aurait alors « pris contact » avec l'ambassade d'URSS !

Il y a fort à parier que le champion soviétique, qui avait demandé l'asile politique, a été purement et simplement enlevé pour qu'il ne puisse pas dénoncer en Europe de l'Ouest, à l'approche des Jeux olympiques, l'utilisation qui est faite du sport en URSS, notamment comme arme de propagande, visant à ouvrir la dictature exercée contre les masses dans ce pays.

HR-QDP

Livré à la police italienne
pour «délit d'opinion»

L'affaire Piperno : un pas de plus dans l'arbitraire à l'échelle de l'Europe

FRANCO Piperno est Italien. Agé de 39 ans, il est physicien. Après quelque deux mois d'incarcération à la Santé, il est passé mercredi 17 octobre devant la chambre d'accusation, où la demande d'extradition par les autorités italiennes a reçu un avis favorable. Le gouvernement a déjà décidé : il a livré Piperno, il a extradé Piperno, sans lui laisser le recours de faire appel.

Pourquoi Piperno a-t-il été extradé ?

DÉLIT D'OPINION

Le 7 avril 1979, la police italienne lançait un énorme coup de filet dans les milieux autonomes — juste après l'enlèvement et la mort d'Aldo Moro. Piperno y échappe. Piperno n'est pas membre des Brigades rouges, instigatrices du rapt du président de la Démocratie chrétienne. La justice italienne lui reproche d'avoir été un des leaders du mouvement étudiant en 1968, d'avoir fondé « le Pouvoir ouvrier » après avoir été expulsé du PCI. Cette organisation d'extrême gauche se réclame des thèses autonomes *« prêchant la violence spontanée contre celle de l'Etat »*. Après quelques temps, Piperno, « se range ». Il continue néanmoins à écrire, allant plus ou moins dans le sens du mouvement autonome — mais pas exclusivement des Brigades rouges. Il propose entre autres *« la libération du millier de combattants communistes »* qui sont toujours considérés comme des détenus de droit commun et non comme prisonniers politiques.

L'autre fait qui lui est reproché est d'avoir rencontré par trois fois le vice-secrétaire du PS, Claudio Signorile, pendant la séquestration d'Aldo Moro.

Enfin, « on » lui reproche d'avoir procuré refuge à deux dirigeants des Brigades rouges.

Sur quoi reposent les chefs d'accusation ?

— Son activité politique passée.

— Ses écrits favorables au courant autonome;

— Sinon, ce ne sont que des présomptions, sans preuve.

Le chef d'accusation est donc avant toute chose un délit d'opinion.

Le 18 août 1979, Franco Piperno est arrêté dans un café de la rue de Tronchet dans le 8e arrondissement, à Paris, par des policiers de la première brigade territoriale *« en exécution d'un mandat international »* lancé par le procureur de la République de Padoue.

Il est incarcéré à la prison de la Santé.

Voici pour les faits officiels. La réalité et toute autre. A la prison de la Santé, il est l'objet de fouilles corporelles, le courrier qu'il adresse à sa femme est ouvert, il a des difficultés à se procurer des livres.

Sa demande de mise en liberté est rejetée alors que Félix Guattari, psychanalyste et écrivain, s'était proposé pour l'accueillir.

SI JE SUIS CAPABLE DE TOUT CELA, JE SUIS DIABOLIQUE

Ses avocats, Maîtres Léo Matarasso et Jean-Pierre Mignard, contestent la légalité de l'arrestation de Franco Piperno :

1) Quand il a été arrêté, aucun mandat international n'avait été lancé.

2) Piperno n'avait commis aucune infraction en France ;

3) Les télégrammes italiens — envoyés après coup — ne mentionnaient ni la teneur, ni la date des faits incriminés. Le parquet italien a émis une demande d'extradition contre Piperno. Or la loi du 10 mars 1927 sur l'extradition, précise *« que l'arrestation provisoire ne peut être effectuée qu'à la condition qu'un avis écrit soit régulièrement donné par voie diplomatique au ministère des affaires étrangères »*. Cet avis n'a jamais été transmis.

Mais les autorités judiciaires italiennes poursuivent toujours Piperno au titre, cette fois-ci, de... 46 chefs d'accusation, véritable patchwork juridique. Il est accusé de sept assassinats, de deux tentatives de meurtre, de trois séquestrations, de menaces d'attentat, de vols avec violence jusqu'à des contrefaçons d'attestation d'assurance et d'infraction au code de la route italien, etc. *« Si je suis capable de tout cela, je suis diabolique »*, précisait Piperno.

Le 31 août, la chambre d'accusation refusait l'extradition de Piperno, les infractions n'étant pas prévues par la Convention franco-italienne de 1870.

Qu'à cela ne tienne, une nouvelle demande d'extradition a été faite par la justice italienne pour les mêmes chefs d'accusation, mais déguisés cette fois-ci en délits de droit commun.

ACCUSATIONS POLITIQUES

Et voilà la toile de fond de l'affaire : *« Les accusations formulées à mon encontre sont de nature politique. Et les magistrats italiens, qui me poursuivent sont engagés politiquement. (...) Je suis en France sans me cacher, pour y continuer la défense de mes compatriotes. J'ai compté sur les traditions françaises d'asile politique (...)*

Piperno a raison : ces accusations sont politiques et sont à considérer comme telles. Ceci implique plusieurs choses : sur le plan juridique, l'extradition n'aurait pas dû avoir lieu puisque *« les règles du droit commun, aussi bien que la jurisprudence s'opposent à une extradition réclamée pour des motifs manifestement politiques »*.

Du reste, seule la justice italienne parle de droit commun. L'activité des policiers français, devançant les exigences italiennes, a toujours considéré Piperno comme un politique, « un terroriste », un « dangereux autonome ».

Cette affaire n'est pas la première dans le genre. En novembre 1977, Maître Klaus Croissant, avocat des « terroristes allemands » a été l'objet d'une demande d'extradition de la part des autorités allemandes. Extradition qui a eu lieu. A présent, Klaus Croissant est emprisonné en RFA.

« L'espace judiciaire européen », cher à Giscard, *« la convention anti-terroriste européenne »*, dont le texte n'est toujours pa ratifié, sévissent.

Cette tragique affaire n'est encore que l'infime partie visible de l'iceberg de la répression au niveau européen. Notre propos n'est pas de nous prononcer sur l'activite autonome ou non de Piperno. Nous en restons aux faits : nous constatons l'absence de preuves, la négation des faits par Piperno, la collusion des polices et des gouvernements pour faire « tomber » Piperno. Piperno est devenu le Klaus Croissant italien. Une dernière remarque s'impose : si l'activité respective des gouvernements européens pour arrêter, emprisonner, extrader Piperno pour délit d'opinion, s'intensifie, elle offre en revanche asile et protection à des criminels nazis comme Töpfer...

Nathalie VILLOTIERS

Budget 1980

La note salée des impôts

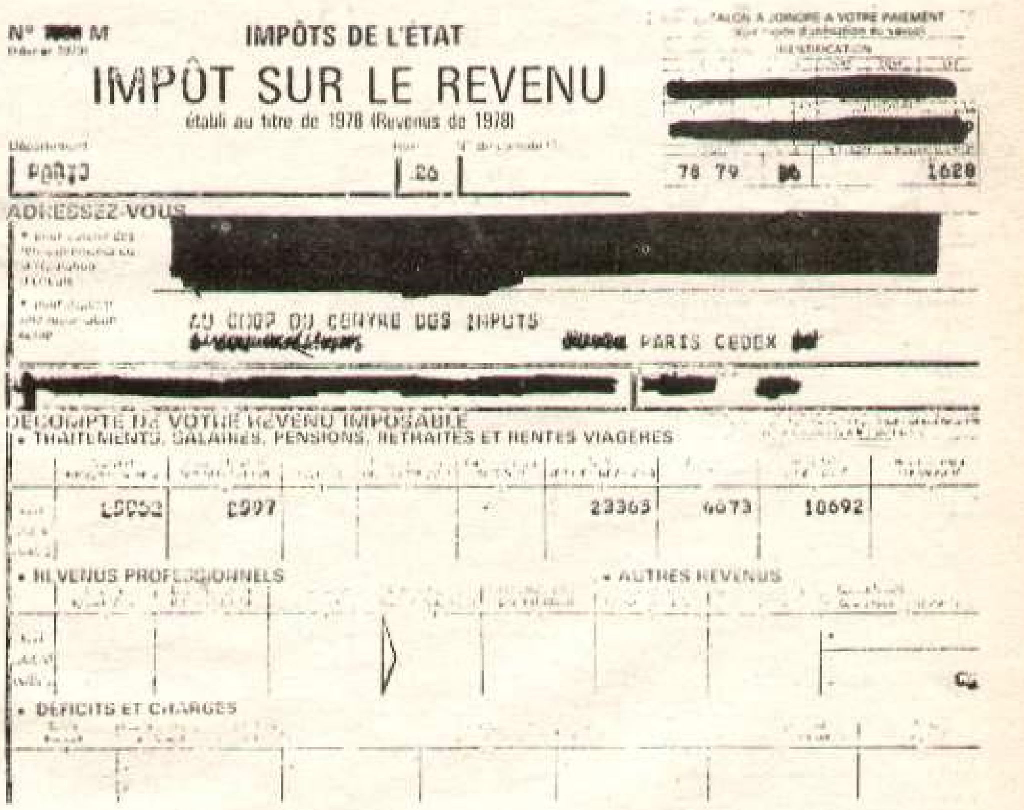
N° [redacted] M

IMPÔTS DE L'ÉTAT

IMPÔT SUR LE REVENU

établi au titre de 1978 (Revenus de 1978)

[redacted]

78 79 [redacted] 1628

ADRESSEZ-VOUS [redacted]

AU COUP DU CENTRE DES IMPOTS [redacted] PARIS CEDEX [redacted]

DECOMPTE DE VOTRE REVENU IMPOSABLE

• TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RETRAITES ET RENTES VIAGERES

20052	2997			23365	6073	10692	

• REVENUS PROFESSIONNELS

• AUTRES REVENUS

• DÉFICITS ET CHARGES

LE budget 1980, qui vient d'être élaboré, est présenté par Giscard-Barre comme un budget de « solidarité » et d'« équité sociale ». Barre, dans sa lettre aux syndicats, affirme qu'est donné *« priorité à la solidarité en faveur des revenus modestes sur les privilèges de tous ordres »*. Giscard vient de déclarer à la télé : *« Nous sommes dans une période de diminution des inégalités. Certaines catégories s'en préoccupent d'ailleurs »*.

Bref, ces temps ci, au moment où est menée une attaque en règle contre le pouvoir d'achat des travailleurs, à l'heure où le budget 1980 va être voté et appliqué, Giscard-Barre déploient leurs efforts pour nous faire croire que, dans le régime capitaliste, on peut s'attaquer efficacement aux inégalités de revenus et que cela est déjà bien entamé et se poursuit avec le budget 1980.

QUELQUES CHIFFRES

Une étude de l'INSEE, faite à partir des déclarations des salaires versés par les employeurs, vient de révéler que plus de 50 % des salariés gagnent moins de 3 000 F par mois, plus des deux-tiers moins de 2 500 F par mois. A ces pourcentages, il faut ajouter encore les chômeurs (1 700 000 d'après le Bureau international du travail) et les non-salariés comme les petits artisans. les petits paysans n'y sont pas compris. D'après cette enquête, le SMIC progresse moins vite que le salaire des autres ouvriers et les employés. Ainsi, en trois ans, le SMIC horaire a augmenté de 41,6 %, soit en pouvoir d'achat — compte-tenu de l'inflation — d'environ 7 % tandis que, pour la même période, le salaire horaire ouvrier moyen a progressé de 43,6 % soit, en pouvoir d'achat, d'un peu plus de 9 %. Et, si l'on tient compte de la hausse des cotisations de Sécurité sociale, cet écart est encore plus grand. Les petits revenus restent donc au plus bas de l'échelle. Et surtout, les écarts avec les hauts revenus que, d'ailleurs, semble avoir « oubliés » cette enquête, ne se modifient pas.

On sait que certains revenus peuvent être 105 fois plus grands que le SMIC. Plus encore, quatre contribuables au moins dépassaient largement, en 1977, 30 millions de revenus imposables et... il faudrait qu'un smicard travaille 1 000 ans pour gagner ce que Dassault « déclare » au fisc ! Autant de chiffres venant contredire, de façon flagrante, les affirmations de Giscard-Barre sur la réduction des inégalités « déjà bien engagée », à les en croire. En réalité, ces propos ont pour but de masquer les méfaits du capitalisme qui ne peut qu'accroitre les richesses entre les mains d'une minorité exploiteuse au détriment de l'ensemble des travailleurs. Et le budget 1980 ne vient que consacrer cela.

RENFORCEMENT DES INEGALITES

Prenons l'impôt sur le revenu. Par rapport au budget voté l'an dernier, il doit augmenter de 14,7 % alors que l'impôt sur les sociétés n'évolue, lui, que de 3,9 %.

Les huit premières tranches du barème ne sont pas corrigées en totalité de la hausse des prix (8 % alors que l'inflation est de 13 %). Résultat : les petits revenus devront payer 16 à 20 % d'impôts supplémentaires alors que le pouvoir d'achat — loin d'avoir augmenté ou même stagné — aura baissé avec la hausse des prix et des cotisations sociales à leur charge : majoration des cotisations d'assurance-vieillesse, d'assurance-maladie qui auront été relevées de l'équivalent de 3,3 % des salaires sur trois ans. En revanche, dans le même temps, les contribuables situés en haut de l'échelle verront, eux, une hausse d'impôt moindre que les années précédentes : environ 11 %. Plus encore, parce que la correction de l'inflation n'a été faite, dans les barèmes, que pour partie, ce sont les plus petits revenus — ceux qu'il est coutume d'appeler pudiquement *« les plus défavorisés de la nation »* — qui vont devoir payer un impôt dont la hausse est bien plus forte que la moyenne : alors que la hausse moyenne nationale s'élève à 13 %, la proportion pour un couple sans enfant situé tout au bas de l'échelle est plus du double (plus 26,4 %) !. Et, une famille ayant deux enfants, paiera pour 44 120 F de revenus en 1979 une augmentation d'impôts de 20,6 % tandis que celle-ci ne sera plus que de 13,3 % pour un revenu de 60 000 F d'une famille ayant elle aussi deux enfants.

Reste encore la série d'impôts supplémentaires : vignette, alcool, etc., venant amputer d'autant le pouvoir d'achat, sans parler de la TVA qui s'élève de plus de 14,20 % par rapport au budget précédent.

Ce ne sont pas les miettes ridicules que constituent la prime du complément familial et de l'allocation de rentrée scolaire, versées pour le seul mois d'octobre et ne venant même pas couvrir les frais de fournitures scolaires, cantines, etc., qui viendront réduire ces inégalités. De qui se moque-t-on ?

Non, les écarts ne se réduisent pas. Ce qui ne signifie pas cependant que les cadres inférieurs ne sont pas touchés par cette politique de racket. De plus, avec nombre de faillites de petits artisans, de petits paysans contraints d'aller vendre leur force de travail, le salariat s'étend. Mais, si les écarts ne se modifient pas, s'il y a extension du salariat, cela veut dire que l'exploitation par une minorité s'étend et que les profits, eux, augmentent.

Catherine LEMAIRE

La S.A.F.T à Tamaris (Gard) filiale de l'Alsthom :

Oui à l'unité

Interview réalisée par notre correspondant régional Languedoc-Roussillon

(voir aussi article en page 6)

L'usine de la SAFT ou encore les forges de Tamaris, tout près d'Alès dans le Gard, fêtera son 150e anniversaire en 1981. Elle a employé jusqu'à 3 500 ouvriers et n'en compte plus que 800 aujourd'hui. Elle produit des aciers moulés, depuis le moule jusqu'à la pièce finie et les travailleurs devaient me déclarer, non sans une certaine fierté : *« Les supports d'arbres du paquebot France ont été coulés à Tamaris »*.

Les 150 ans, ça se voit : des bâtiments étalés, aux briques rouges, disjointes, aux carreaux cassés et bien sûr des conditions de travail à l'image de ces bâtiments, pas fameuses du tout.

LA majorité des ouvriers sont des OP et paradoxalement ne gagnent en moyenne que 2 500 F par mois pour 41 h 30. Sur le plan syndical existe la CGT majoritaire à 86 % et la CFDT. Quant aux traditions de lutte, voici ce qu'en dit le secrétaire de la CGT : *« Il y a toujours eu un climat revendicatif extrêmement dur ! »* et visiblement ça continue.

Mercredi 17 octobre, j'arrive devant l'usine, de nombreux panneaux sont accrochés aux diverses entrées signalant la grève et les revendications. Il est 12 h 30. Déjà plusieurs travailleurs sont là, discutant en petits groupes : c'est qu'à 13 h 30 tous ont rendez-vous pour diffuser des tracts sur les autres boites de la métallurgie d'Alès. Et c'est une grève active.

Je suis reçu par le secrétaire du syndicat CGT et le délégué CFDT, plusieurs travailleurs assis autour de la table assistent à l'interview, intervenant de temps à autre.

Le secrétaire CGT tient au préalable à souligner : *« Si vous voulez comme toute la presse que nous ayons des contacts corrects, nous aimerions que* L'Humanité Rouge *respecte exactement ce que la CGT à dit, que nos propos ne soient pas déformés, et que dans l'intérêt notamment de toute la classe ouvrière, il n'y ait pas de querelle que nous estimons extrêmement stérile.*

Partant de là, voici le problème de Tamaris. Le 3 septembre, notre direction a diminué l'horaire de 1 h 30 par semaine, avec perte de salaire ; le 9 septembre, la CGT (seule) a posé un cahier de revendications ; on a été reçu par la direction le 15 septembre avec la CFDT et la CGC qui lutte aussi.

Échec total. Depuis, six rencontres avec la direction et nous ont eu lieu et nous étions parvenus à un mini-accord qui nous octroyait à l'époque : les deux ponts de fin d'année payés et quelques jours supplémentaires d'ancienneté.

A ce moment là, la grève au niveau du trust n'était pas enclenchée et nous, CGT, avions estimé que momentanément c'était acceptable. Or, le lendemain, c'est-à-dire le 28 septembre, le patron nous a reçus et a cassé, ce processus et a tout annulé : "Vu que dans le groupe Alsthom un grand mouvement se dessine, je ne vois plus l'utilité de discuter sur le plan local, que la direction générale prenne ses responsabilités ".

A partir de là, nous avons adopté le cahier de revendications du groupe Alsthom (la SAFT est une filiale à 85 % du groupe Alsthom).

Donc les revendications, c'est 3,5 % d'augmentation plus 70 F, plus le 13e mois et des réductions du temps de travail ; cinquième semaine de congés payés, bref, les revendications nationales.

En fait, c'est la direction qui nous a contraints à adopter ce cahier de revendications ».

Les travailleurs sont en grève depuis le 10 octobre et lors de la grève tournante, le vote à bulletins secrets avait donné 76 % des votants pour la grève.

Devant le durcissement de la direction, le nouveau vote à bulletins secrets pour la grève générale et illimitée a donné 93 % de grévistes.

Seuls 25 cadres et le patrons sont à l'intérieur.

HR : La grève a été lancée par la CGT et la CFDT. Il semble que les rapports soient bons. L'accord national CGT-CFDT a-t-il été un élément favorisant cette unité ?

Secrétaire CGT : Je risque de vous décevoir, mais pour nous à Tamaris, je ne pense pas qu'il ait apporté grand-chose de plus compte-tenu que les rapports CGT-CFDT n'ont jamais été mauvais.

Maintenant, effectivement, si ça se concrétise sur le plan national, c'est encore mieux.

Délégué CFDT : Ce qui prouve bien que l'unité existe déjà dans la base.

CGT : Il y a toujours eu de bons rapports. Il peut y avoir des différences d'optique, attention mais sur des problèmes réduits, sur les problèmes qui ont mené à des luttes, il n'y a jamais eu de différence d'opinion.

HR : Sur le plan organisationnel, ça se traduit comment ?

CGT : En temps normal chacun fait ses réunions. S'il y a un sujet qui préoccupe l'ensemble des salariés, il y a des réunions intersyndicales demandées soit par l'un soit par l'autre des syndicats. Actuellement on se réunit tous les jours, même deux fois par jour.

CFDT : Il faut préciser que la CGT mène la grève, dans l'unité certes, mais de par ses structures et son nombre, son influence est beaucoup plus grande que la nôtre. Il faut le préciser par souci d'honnêteté et l'honnêteté compte quand on veut réaliser l'unité.

HR : Pour vous l'unité CGT-CFDT parait sans problème. Ça en est pourtant un dans certain nombre d'entreprises. Pourriez-vous expliquer comment vous en êtes arrivés là ?

CGT : On n'y est pas arrivés par un travail, ça coule de source. La CGT et la CFDT ont des revendications communes, soit un plan d'action commun. Je ne vois par pourquoi on n'arriverait pas à s'entendre. Et là quand même je tiens à dire quelque chose : je déplore que souvent cette unité, elle est tronquée à la base par les partis politiques et je tiens à le dire parce que c'est vrai.

C'est vrai qu'il y a des querelles de partis politiques qui nous font mal et on voudrait qu'elles n'existent pas. Je ne veux donner aucune appréciation sur tel ou tel parti, mais nous ne voudrions pas qu'au travers de ces querelles politiques soit déformée l'action syndicale proprement dite.

CFDT : Il y a deux aspects : celui strictement revendicatif de nos luttes, et puis derrière, une perspective de changement radical de système et de régime. On peut déplorer, et je rejoins le camarade CGT, que, tant sur le plan de mon syndicat qui est la CFDT que des partis politiques, il y ait des polémiques qui nous dépassent : nous, nous sommes de la base et on comprend mal que pour des raisons qui sont peut-être, je crois que je vais dire le mot, électoralistes, dans tous les domaines on accepte ou on n'accepte pas selon que ce soit l'un ou l'autre qui ait l'initiative dans le conflit ou dans l'action.

Je citerai en ce qui concerne mon syndicat son refus de la marche sur Paris auprès des sidérurgistes. On peut déplorer, pour essayer d'établir l'équilibre et pas tomber dans un parti pris, le matraquage quasi-systématique, par exemple de la presse de gauche, je citerai les journaux du PC qui ont trop tendance à mes yeux, ça n'engage que la CFDT, à souligner, pas exactement matraquer, mais à souligner les divergences qui existent entre nos deux organisations, alors que les perspectives nous demanderaient plutôt non pas de les sous-estimer ni même de les camoufler, disons de les atténuer.

L'heure n'est pas à polémiquer d'une façon stérile, elle est plutôt à regrouper un courant.

HR : Comment êtes-vous coordonnés sur le plan national ?

CGT : La coordination CGT est parfaite dans le groupe. Il y a des écrits tous les quinze jours et des rencontres tous les deux mois en période normale, mais plus serrées dans des cas de grève.

CFDT : Il y a eu aussi une rencontre CGT-CFDT à un haut niveau sur le plan du groupe.

HR : Au niveau de la solidarité, vous avez dit tout à l'heure aux ouvriers qu'il fallait s'attendre à une grève longue et dure. Comment envisagez-vous de tenir ?

CGT : On popularise la grève dans les entreprises de la ville et aux alentours. Avant-hier il y a eu les manifestations de Tamaris et l'Alsthom-St-Florent, 500 personnes à Alès.

Hier, on a arrêté le train *Le Cévénol* dix minutes en gare d'Alès. On a diffusé des tracts, expliqué notre grève par hauts-parleurs. Demain 18 octobre, c'est la journée nationale d'action dans tout le trust Alsthom et on envisage l'occupation spectaculaire.

Dans le sens de la popularisation, le MODEF a essayé de nous fournir légumes et fruits à bas prix. Ensuite, on va faire des collectes et déjà des syndicats nous ont fait savoir qu'ils étaient favorables à cela. Notre but c'est de rassembler toute la métallurgie.

HR : Avez-vous des perspectives de négociations avec la direction ?

CGT : Sur le plan du groupe, la direction a traduit en référé 68 délégués de Belfort. Comme vous devez le savoir, le tribunal s'est déclaré incompétent et la direction a dit : *« Tant que le tribunal se déclarera incompétent, il n'y aura pas de négociations ».*

HR : Il est sûr, en tout cas, que par leur grande unité et les moyens d'action qu'ils se donnent les ouvriers de Tamaris et leurs syndicats ont en main de nombreux atouts pour gagner.

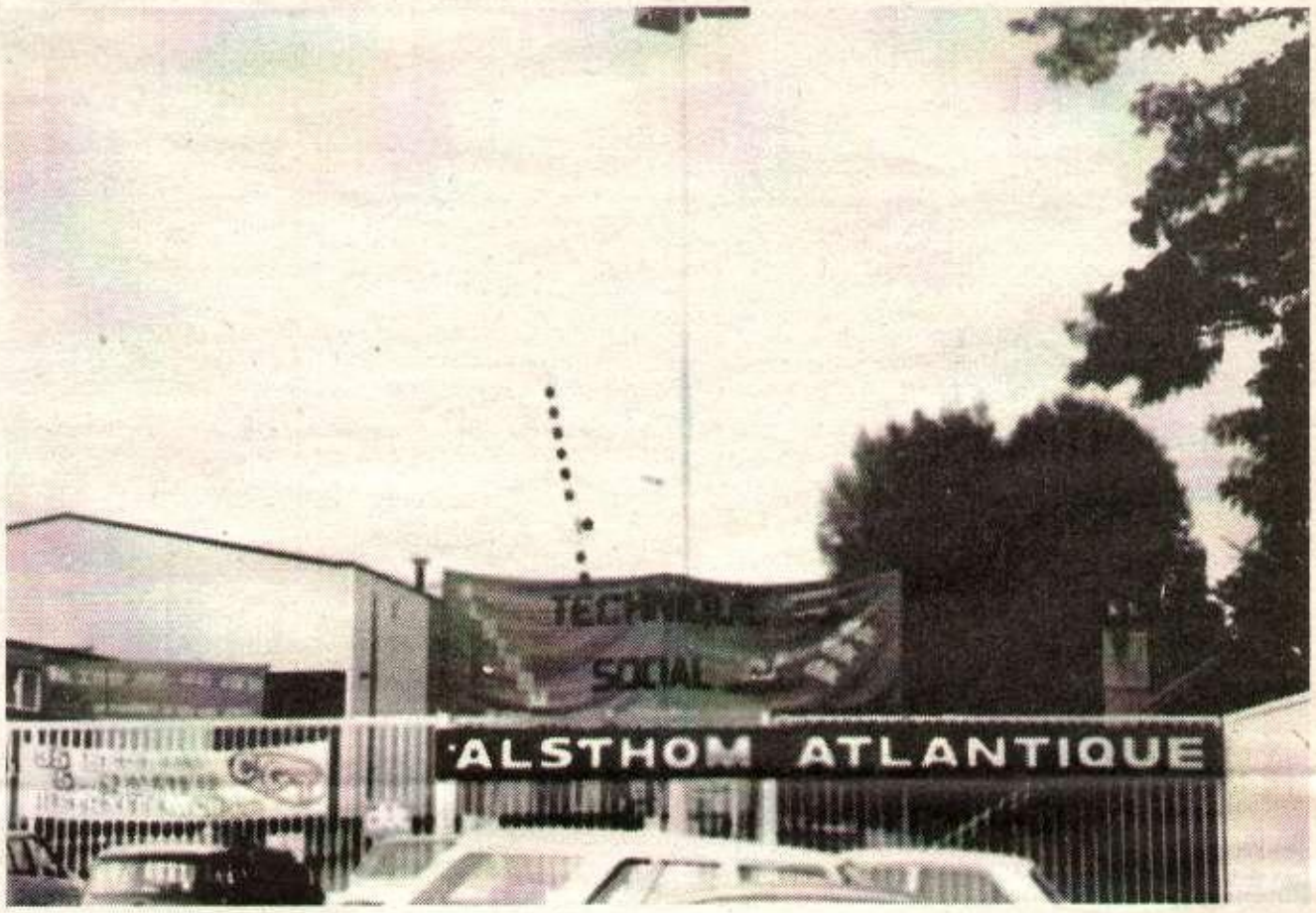

Alsthom-Belfort, Alsthom-St-Ouen, Alsthom-Alès, Alsthom-St-Florent : les travailleurs luttent contre le même patron.

AGRICULTURE

MOUTONS

Quel avenir pour les éleveurs ?

20 000 éleveurs ovins ont manifesté le 25 septembre à Rodez pour « Vivre et travailler au pays ». Dans le No 88 de La Faucille, bimensuel paysan, un reportage complet.

Après la guerre des langoustines qui oppose les marins-pêcheurs français aux britanniques sur les réglementations communautaires, c'est la guerre des moutons qui se rallume entre les éleveurs français et les autres pays de la CEE. Pourquoi cette guerre du mouton ? Comment appréhender la situation ? Autant de questions difficiles à traiter et nous n'entendons pas donner toutes les données du problème mais seulement des indications.

LA télévision nous avait offert un reportage-enquête sur les éleveurs de moutons de quelques pays au mois de juillet dans le cadre de son émission *V3, le nouveau vendredi*, sur *FR3*.

Y avait été abordé le problème des éleveurs de la Grèce, de la France, de l'Angleterre. On y avait vu que les éleveurs du Royaume-Uni étaient soutenus financièrement par leur gouvernement ce qui leur permettait de vendre à un prix plus compétitif parce que plus bas sur le marché. C'était en fait du dumping.

Par contre, les éleveurs français devaient affronter une dure concurrence. L'élevage est cantonné dans quelques régions désertiques du point de vue industiel. C'est une sorte de mono-« industrie ».

Les bergers qui gardent les troupeaux sont souvent employés à mi-temps. Il y a aussi des problèmes d'infrastructure économique, de débouchés, enfin toutes ces choses qui rendent la situation d'éleveur précaire.

En Grèce, c'était encore pire. L'élevage est familial et emploie beaucoup de main-d'œuvre, la traite des brebis n'est pas mécanisée. Les éleveurs sont très pauvres dans leur grande majorité.

LA SITUATION AU NIVEAU DE LA CEE

Les ministres de l'agriculture sont décidés à adopter un réglement communautaire en ce qui concerne le mouton. Il n'existe actuellement que des réglements nationaux.

Ce réglement communautaire en cours d'élaboration a été repoussé en décembre. Les éleveurs français se sont mobilisés contre lui. Pourquoi ?

Voici un peu les grandes lignes de ce réglement qui, s'il était adopté, ruinerait 90 % des éleveurs français et conduirait à la disparition de tous les élevages, donc à un exode rural tel qu'ils désertifierait des régions entière« (Ardèche, Causses, etc.).

Ce réglement prévoit, entre autres choses, la libre circulation de la viande de mouton à l'intérieur de la CEE, d'où que vienne cette viande, et la fixation d'un prix limite de vente sur le marché.

Or, il faut savoir que le marché national est dominé, en grande partie, par sept compagnies multinationales anglaises que l'on appelle, à l'image des sociétés pétrolière américaines, les « sept sœurs ».

Ces compagnies travaillent étroitement avec les éleveurs de Nouvelle-Zélande, elles dominent le marché là-bas.

Il faut savoir aussi que le prix moyen au kilo de la viande de mouton français est de 21 F, alors que le prix moyen d'un kilo de viande de mouton néo-zélandais est de 9 F. Donc les « sept sœurs » travaillent le gouvernement anglais pour qu'il fasse adopter ce réglement qui leur est extrêmement favorable..

Donc on peut très bien comprendre la lutte des éleveurs français qui luttent en fait pour leur survie. Le prix limite et la libre concurrence c'est pour eux la mort. C'est donc très concret pour eux.

Le gouvernement français est prêt à sacrifier les éleveurs de moutons. Pourquoi ? Tout simplement parce que l'élevage de moutons comme celui d'autres animaux n'est pas un créneau rentable pour les trusts de l'agro-alimentaire qui agissent en France.

La lutte des éleveurs de moutons est donc juste en elle-même, car c'est leur gagne-pain qui se volatilise sans ça. Cette lutte mérite notre attention, notre compréhension et notre soutien.

Yves LEPIC

La Faucille

20 000 éleveurs de mouton à Rodez pour vivre et travailler au pays

LE FORMA ENVOI DES PRODUCTEURS DE LAIT DEVANT LE TRIBUNAL

20 000 ELEVEURS DE MOUTONS A RODEZ

Le problème ovin

La manifestation

«Si Rodez ne suffit pas, nous irons au delà des frontières»

VITICULTURE

Petits et moyens viticulteurs en danger de mort

223 000 hectares des vignobles sont promis à l'arrachage. Sont concernés principalement les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. La logique du profit

Au début du mois d'octobre, Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, a effectué un voyage dans le grand Sud-Ouest, notamment en Aquitaine. Il a palabré sur l'avenir de la région, sur l'implantation d'industries, sur l'avenir de l'agriculture.

Voici une des conséquences de son « plan d'avenir » pour les viticulteurs de cette région.

LES ministres de l'agriculture des Neuf (de la CEE), réunis à Luxembourg, ont pris une décision capitale concernant l'avenir de milliers de viticulteurs petits et moyens en France.

223 000 hectares de vignobles sont promis à l'arrachage. Sont concernées les régions Aquitaine (Gers et Blayais) et Midi-Pyrénées.

Des primes à l'arrachage sont prévues. Elles s'échelonnent de 11 800 F à 14 500 F l'hectare. A titre de référence, nous pouvons signaler qu'un hectare planté, de crû moyen, vaut 100 000 F. C'est donc une perte sèche de 90 % pour les viticulteurs touchés par cette mesure.

Ainsi la phrase de Bonnet — *« Qu'ils crèvent »* — prononcée à l'encontre des petits et moyens viticulteurs du Languedoc-Roussillon est devenue une réalité effective.

La situation des viticulteurs est devenue intenable ces derniers mois. Les importations de vins italiens ont considérablement augmenté pendant les huit premiers mois de la campagne qui vient de se terminer.

5 464 848 hectolitres de vins italiens ont été importés, soit une moyenne mensuelle de 683 000 hectolitres.

La décision des ministres de l'agriculture n'est pas surprenante. Elle résulte de tractations plus ou moins secrètes visant à unifier le marché européen dans le cadre de la concurrence mondiale, à se répartir les tâches de production dans le cadre d'une division internationale capitaliste du travail dans le domaine agricole et industriel.

Que le gouvernement français se soit rallié à cette décision n'est pas pour nous suprendre non plus dans la mesure où cela est en accord avec la loi d'orientation agricole. Il s'agit de rentabiliser au maximum l'agriculture, d'en faire une *« agriculture de conquête »*.

En sacrifiant les *« canards boiteux »* de la viticulture ou des crûs, dits « secondaires », le gouvernement français obéit à la logique du profit.

La récolte de cette année va être très dure à commercialiser pour des milliers de petits et moyens viticulteurs. Leurs revenus vont s'effondrer dramatiquement et la décision des ministres de l'agriculture va venir encore aggraver la situation.

La bataille risque donc d'être très dure. Les événements de février-mars 1976 en Languedoc-Roussillon sont encore dans bien des mémoires. La situation depuis s'est encore aggravée. Le mécontentement qui était latent risque de devenir réel. Que va-t-il se passer quand les viticulteurs auront tous appris cette nouvelle, c'est encore difficile à dire, mais ça risque de ne pas aller tout seul pour la coalition Giscard-Barre.

Yves LEPIC

CULTURE

L'Etat retire ses billes

Peut-être ne le saviez-vous pas, mais le ministre de la culture s'appelle Lecat. Ce dernier ne brille pas par ses mesures, ni par ses innovations. On a entendu parler de lui au moment de la grève de la SFP (Société française de production), il est aussi ministre de la communication. Quand le ministre de la culture s'exprime c'est pour dire que l'État va se désengager et qu'il va s'en remettre aux industries culturelles et aux collectivités locales. Comme on le voit les mesures d'austérité de Barre frappent vraiment tous les secteurs de la vie sociale, santé, école, culture. Quelle est la politique du gouvernement en matière culturelle ?

AU début de la Cinquième République, en 1959, Malraux alors ministre de la culture avait créé les maisons de la culture. Cette mesure concrétisait une politique de décentralisation culturelle et d'animation des régions. Or, depuis plusieurs années, ces maisons connaissent de graves difficultés financières et sont menacées d'asphyxie. Leurs charges augmentent plus vite que leurs ressources : « *L'existence même de ces outils de développement culturel, unique en leur genre, est gravement menacée* », affirment les dirigeants de maisons de la culture et de centre d'action culturelle dans un texte commun.

LA DÉCENTRALISATION ET SES LIMITES

Il est vrai que la « décentralisation » a été principalement fondée sur le théâtre. Néanmoins, les maisons de la culture, les centre d'art dramatique ont trouvé un public, un réseau d'abonnés et de fidèles. Ce public est composé principalement d'étudiants, de cadres et d'enseignants. Les ouvriers et les paysans étant de fait exclus. Malgré certaines exceptions : politique active en direction des comités d'entreprise, tournées dans les campagne. Les problèmes de temps, de loisirs, de fatigue, d'argent et de culture sont les principaux obstacles à une participation active des travailleurs à ces expériences. D'autant plus que ces centres sont rares, situés dans les quartiers résidentiels et éloignés des usines et des HLM.

Cette expérience de décentralisation, malgré ses limites, était positive. C'est à la maison de la culture de Rennes que se tenaient les Rencontres du cinéma militant. A Grenoble , la maison de la culture accueille de nombreuses expositions dont une sur Daumier. Cette décentralisation avait donné lieu à des initiatives fort intéressantes d'animation en liaison avec la population. Elle est gravement menacée. Avec elle, c'est une part de la liberté d'expression qui est menacée.

AUX MAIRES ET AUX PATRONS

De plus en plus, conseils généraux et municipalités assument seuls la charge des écoles, cantines, équipement collectifs, ect. Maintenant, c'es. au tour de la culture de ne reposer que sur des subventions des collectivités locales. C'est un moyen de pression de plus dont le pouvoir dispose sur les électeurs. Bien souvent les municipalités de gauche n'ont pas les faveurs du pouvoir en matière de subventions. Cela revient à faire de la culture un argument électoral.

Les Maisons de la jeunesse et de la culture (MJC) et autres centres étaient directement soumises aux opinions du maire ou du conseil général. D'autre part, Lecat se désengage, mais ne prévoit aucun crédit supplémentaire pour les collectivités locales, ce qui a pour conséquence l'asphyxie financière des activités culturelles locales.

Mais le plus grave c'est lorsqu'il demande aux patrons de l'industrie de subventionner eux-mêmes les activités culturelles (cf : encadré). Lorsqu'on connait l'ouverture d'esprit de Ceyrac et du CNPF, on a tout lieu de s'inquiéter. Cela signifie que les activités culturelles, moyen de diffusion des idées, vont être, plus qu'avant encore, soumises au bon vouloir des patrons.

Les agissements de Lecat en matière de télévision et de livre, ne sont guère rassurants : libération et montée en flèche du prix des livres, dégradation de la qualité des émissions de télévision avec un contrôle politique acceu.

Ces mesures vont faire de la culture une matière qui devra être de plus en plus rentable mais surtout elles auront pour résultat d'étouffer financièrement tout ce qui est quelque peu critique pour le pouvoir en place et qui va dans le sens des travailleurs.

Léon CLADEL

TVA de 33% sur le disque

On assiste à un net tassement des ventes du disque en France. C'est dû à la détérioration du pouvoir d'achat des travailleurs et à la hausse du prix des disques. La TVA de 33 % n'y est pas pour rien, au contraire. Elle tendrait à faire du disque un objet de luxe, alors qu'il était un objet de grande popularité. Les places de cinéma (19 F) sont bien parties pour rattraper celles du théâtre (30 F pour les moins chères). Avec la libéralisation du prix des livres, la possibilité de se cultiver et de s'instruire va être limitée à une élite de plus en plus réduite : celle de l'argent.

Aux autres, il reste la télé. Mais là aussi, les restrictions budgétaires sont telles que les conditions de travail des techniciens, comédiens et journalistes se dégradent. En même temps, le contrôle et la censure du gouvernement sur les chaines se renforcent.

Locatel, Total et Madza dans les coulisses

A Lyon, circonscription dont l'un des députés s'appelle Raymond Barre, le secteur culturel a été le terrain d'innovations audacieuses !

Le festival de jazz était financé par la marque de disques FCM. Les firmes Locatel, Mazda et Total de leur côté « soutenaient » financièrement le festival de théâtre. Le grand patron local projette de construire un musée d'art moderne privé.

Décaux, Calberson et Gillette-France vont participer à l'organisation du premier festival Berlioz. Voilà une expérience pilote dans le fief électoral de Barre. Lecat entend bien développer le mécénat industriel : un dégrèvement fiscal est autorisé jusqu'à un pour mille du chiffre d'affaires. Ce mécénat se pratique beaucoup aux USA avec les fondations Ford, Rockefeller, etc. En France, il y a déjà l'Espace Cardin ; IBM et Philip Morris subventionnent respectivement les expositions Cézanne et Jasper-Johns. Kodak patronne des expositions de photos. Les stations de radio organisent des concerts ou des rassemblements musicaux.

Une politique de prestige

Le gouvernement a choisi, en matière culturelle, une politique de conservation du patrimoine artistique ; politique juste en soi, mais qui ne doit pas être faite au détriment de l'animation.

La majeure partie du budget lui est consacrée. Il y a le Centre Pompidou, le futur musée du 19e siècle à la gare d'Orsay, le futur musée des sciences et des techniques à la Villette, ainsi que la rénovation prochaine du Grand palais et du Palais de Chaillot. L'animation culturelle, la culture populaire feront les frais de ces réalisations prestigieuses.

Débrayage à Kodak-Vincennes

LE vendredi 12 octobre 1979, 400 travailleurs de l'usine du centre de recherche de Kodak-Vincennes ont débrayé de 9 à 11 heures à l'appel de la CGT et de la CFDT pour exiger la poursuite de la fabrication du support triacétate à Vincennes aussi longtemps que l'Eastmann-Kodak en produira, la création d'activités de remplacement permettant le maintien du niveau de l'emploi, le maintien des effectifs en finition et dans les différents secteurs d'activités ; l'embauche définitive du personnel sous contrat temporaire ; la réduction du temps de travail sans perte de salaire ; 35 heures pour la régulière et les 2X 8; la 5e équipe pour les 4 X 8 (33 heures 1/3) et maintien définitif des compensations pour les réductions d'horaire de 40 heures à 38 heures.

Les travailleurs se sont réunis dans la cour de l'usine, ont formé un cortège, qui, après avoir parcouru l'usine est sorti dans les rues de Vincennes en manifestation, prenant en particulier l'avenue de Paris.

La manifestation est ensuite rentrée dans l'usine, les délégués ont lu une lettre adressée à la direction, lettre approuvée à l'unanimité par les travailleurs. A noter qu'aucun représentant de la direction ne s'est hasardé à sortir.

C'est un bon début. Tous les travailleurs ayant participé à l'action sont repartis dans les ateliers contents d'avoir débrayé aussi nombreux. D'autres actions s'appuyant sur le succès de celle-ci seront organisées dans les semaines à venir pour contraindre la direction à reculer.

Correspondant Vincennes

CGE-Alsthom
Saint-Florent-Sur-sur-Auzonnet
(Gard)

«On a conscience que c'est un conflit dur qui s'engage»

C'est une usine du trust Alsthom-Atlantique qui fabrique des roues directrices pour les centrales nucléaires. Elle est implantée à Saint-Florent depuis 1975. Elle a surtout été un alibi pour la fermeture des mines et du puits de St-Florent en particulier. On promettait beaucoup, 450 emplois au départ et 1 000 plus tard. En fait, les effectifs les plus forts ont été de 198 ouvriers en 1976. Actuellement, l'usine compte 160 ouvriers, des jeunes pour la plupart, OS et quelques P 1. La moyenne des salaires est de 2 400 F. Quand j'arrive, mercredi 17 octobre, plusieurs ouvriers s'activent autour de l'usine, accrochent des panneaux, des banderoles, d'autres assurent la permanence dans le local syndical, la plupart sont à l'extérieur en train de diffuser des tracts avec leurs camarades de Tamaris. Ici, il n'y a qu'un seul syndicat : la CGT et c'est le délégué syndical qui répond à mes questions.

HR : Comment êtes-vous entrés en grève ?

CGT : Nous faisons partie comme nos camarades de Marseille de l'Alsthom-Atlantique et c'est le 2 octobre, à bulletins secrets, que nous avons décidé la grève. Elle est totale, seuls cinq cadres sont à l'intérieur.

HR : Vos revendications sont les mêmes que celles du trust ?

CGT : Oui, nous demandons une revalorisation des salaires puisqu'il faut savoir qu'entre Belfort et ici il y a 16 % d'écart.

HR : Quelles actions avez-vous mené depuis et quel soutien avez-vous eu ?

CGT : Vendredi dernier, nous avons pris le micro à Radio Monte-Carlo pendant trente secondes devant un supermarché avec nos camarades mineurs.

Avant-hier, nous avons manifesté à Alès avec nos camarades de Tamaris.

Hier, nous avons arrêté Le Cévenol dix minutes en gare d'Alès.

Nous allons, ce soir, diffuser à la sortie du cinéma. Nous avons diffusé un tract au stade lors du match de foot Alès-Bagnols et demain, nous participerons à la journée nationale du trust.

D'une manière générale, nous développons la solidarité sur toutes la vallée de l'Auzonnet. Nous avons eu le soutien de notre député, Adrien Orvath, qui est intervenu auprès du ministre de l'industrie. Les retraités mineurs de la vallée nous ont remis 1 000 F. On a le soutien moral, pour le moment, mais qui pourra devenir matériel des maires des villages alentour ainsi que du conseiller général du canton. On a conscience que c'est un conflit dur qui s'engage.

HR : En plus de ce que vous avez dit, que souhaiteriez-vous qui se dégage de cet article en particulier et qu'est-ce qui vous parait important à dire ?

CGT : Ce qui me parait important, c'est de dire au moment où le patronat, le pouvoir et certains syndicalistes pensent, prônent le consensus et disent que les travailleurs ne veulent pas se battre, nous, nous disons que les travailleurs, ils sont prêts à se battre et ils l'ont montré à St-Florent : à près de 70 % les travailleurs veulent continuer.

Aujourd'hui, les travailleurs veulent se battre.

Le délégué CGT termine en insistant pour que ses propos soient traduits fidèlement.

Correspondant

Ceux de Kodak dans une précédente grève.

ST-NAZAIRE

La lutte continue

DANS un tract diffusé mardi 16 octobre, l'intersyndicale CGT-CFDT Eaton Saint-Nazaire fait le point de la lutte : *« Les ouvriers en grève ont décidé de reprendre le travail ce lundi 15 octobre mais les revendications demeurent : la réintégration des ouvriers déjà licenciés ou en cours de licenciement : 8 au total (sur 11 licenciements programmés, il y a 15 jours, la direction a reculé sur 3 cas.)*

La satisfaction des revendications sur les augmentations des bas salaires, la réduction du temps de travail, les classifications : aujourd'hui 16 octobre, rien n'est réglé.

Avec certitude, l'intersyndicale CGT-CFDT affirme que ceux qui sont victimes d'un licenciement ne le sont pas uniquement pour les faits reprochés mais qu'il s'agit bel et bien d'un règlement de comptes préparé bien avant le 28 septembre contre les organisations syndicales.

Cette injustice très grave doit interroger tous les travailleurs. Laisser la direction réaliser son plan de répression, c'est déjà accepter d'autres coups dans l'avenir à Eaton et ailleurs.

C'est pourquoi, le 16 octobre, les travailleurs ont une nouvelle fois débrayé quatre heures à l'appel de l'intersyndicale pour exiger la levée de toutes les sanctions et la négociation des revendications ».

Vendredi 19 doit avoir lieu une réunion du CE. Celui-ci aura à se prononcer sur le licenciement des deux délégués CGT. Dans un tract diffusé le 11, la cellule Guy Lelan du Parti communiste marxiste-léniniste a apporté son soutien aux travailleurs d'Eaton et à leurs sections syndicales CGT et CFDT.

Correspondant

AEF-POITIERS

Des grévistes dynamiques

« UNION, plus action : victoire ». C'est derrière cette banderole que les travailleurs de l'AEF se sont rendus au rassemblement appelé samedi 13 octobre à Poitiers par la CGT, la CFDT et la FEN.

Faire connaitre aussi leur lutte en même temps que leur mécontentement à l'égard de la politique giscardienne : c'était une bonne occasion.

Actifs, ils le furent, bloquant un pont, secouant un rassemblement qui leur semblait un peu morne, ce qui ne fut pas sans provoquer quelque crainte du côté des permanents syndicaux : eux avaient conçu un rassemblement pas trop « actif » et plutôt calme

Les grévistes retournaient ensuite à leur usine, bloquant au passage la RN 10.

Depuis, les grévistes ont bloqué les portes et ont à nouveau manifesté à Poitiers mardi 16 octobre après-midi pour appuyer leur délégué en discussion avec l'inspection du travail.

(Fait à partir d'une correspondance HR-QdP Poitiers dont on peut lire l'intégralité dans le Quotidien du Peuple No 975)

Sonacotra Nanterre

LES résidents du foyer Sonacotra des Sorbiers ont séquestré le gérant à la suite des expulsions, de la fermeture de 44 chambres le mardi 16 octobre au matin. Aux dernières nouvelles, les flics étaient encore devant le foyer.

LA CALMETTE (GARD)

Victoire des parents d'élèves : la 4e classe est ouverte

DANS ce petit village du Gard, La Calmette, comme dans bien d'autres en France, il avait été prévu par l'inspecteur d'académie qu'une classe serait fermée sous prétexte que les effectifs étaient insuffisants.

Mais c'était sans compter avec la lutte des parents qui occupèrent l'école pendant plusieurs jours pour s'opposer à cette mesure d'autant plus injustifiée que les enfant de 2 et 3 ans, normalement scolarisables, avaient été refusés à l'école.

Il est maintenant certain que la classe sera maintenue. Oui, la lutte paie.

Correspondant

AGEN (LOT ET GARONNE)

Mammouth écrase les prix, écrase les salaires, écrase les actions syndicales

UN premier article a été publié dans *l'Humanité rouge* daté des 6 et 7 octobre où nous avons parlé de l'exploitation des salariés de la Ruche méridionale d'Agen. Actuellement, la lutte se poursuit plus que jamais, malgré les obstacles que nous subissons : bons d'achat antigrève, procès de la Ruche méridionale, attaque contre la CGT et la CFDT par FO qui dit : *« L'on voit bien qu'il faut tout tenter pour mettre le désordre dans les esprits, même dans les sociétés qui conservent et développent l'emploi. C'est sûrement pour cela que la CGT et la CFDT sont unanimes à vouloir détruire, car elles n'ont jamais pris une part, même infime à la construction. Quel état d'esprit déplorable ! Qu'il est loin l'intérêt des travailleurs ! »*

Mais par contre, la direction vient de nous faire connaître le sens de ses responsabilités : engager d'importantes sommes d'argent pour essayer de démolir l'action syndicale.

Elle a assigné en justice les organisatins syndicales et leurs militants, des employés en réclamant un « préjudice » de 10 millions de centimes.

Il ne s'agit pas d'un acte isolé, mais bien d'une politique menée par le patronat, représenté par son syndicat, le CNPF, dont fait partie Monsieur Guignard.

Comme à la SNIAS, à Châteauroux, où l'on réclame 3 milliards de centimes, la CGT, au Mammouth de Rennes où l'on fait expulser les grévistes par les forces de l'ordre, etc.

Après avoir refusé de négocier sérieusement sur les revendiations du personnel, la direction, par cet acte, démontre que pour elle la fin justifie les moyens. Jamais les travailleurs de la Ruche méridionale n'ont supporté avec autant de difficultés le poids de la politqiue antisociale de la direction générale.

de la politique antisociale de la direc-
de la politique antisociale de la direction générale.

Jamais les profits réalisés par la Ruche n'ont été aussi florissants : plus 81 % en 1978.

La Ruche méridionale a les moyens de satisfaire les revendications du personnel. Elle en a fait la démonstration, notamment au travers du 10e anniversaire du premier Mammouth de la société. Toutes les heures un bon d'achat de 500 F était remis à des clients.

La seule voie pour contrecarrer la direction et satisfaire nos revendications, c'est la lutte.

Un camarade syndique

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TOULOUSE

Mobilisation contre les menaces de licenciements

TROIS- cent cinquante « compressions » de personnel sont prévues au centre hospitalier de Toulouse dans le cadre de l'application du plan Barre-Barrot, visant à bloquer les dépenses hospitalières. Le mouvement lancé le 4 octobre prend aujourd'hui de l'ampleur : unitairement la CGT et la CFDT avaient appelé à une grève de 48 heures les 10 et 11 octobre. FO, qui faisait cavalier seul au début, s'est rallié in extremis. Près de 400 hospitaliers ont parcouru le centre-ville pour sensibliser la population et appeler à l'unité agents et usagers de la santé, pour imposer la nonfermeture de lits, le maintien de l'emploi. Les résultats de l'entrevue à la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale en fin de manifestation pèseront lourd dans la suite de l'action ; des assemblées générales sont d'ailleurs prévues à partir du 15 octobre.

TOULOUSE

Le bureau du recteur Chalin occupé

LE 16 octobre à 16 h, le bureau du recteur Chalin, celui qui décida d'appeler la police en Mai 1968 à la Sorbonne, a été occupé pendant une demi-heure par une vingtaine de militants du SGEN-CFDT dont le secrétaire départemental. Il s'agissait de protester contre un recteur qui installe dans son rectorat, et ceci à chaque rentrée, des agents des Renseignements généraux, chargés d'empêcher que les parents-d'élèves, lycéens, maitres-auxiliaires, etc., ne puissent arriver jusqu'à lui.

L'occupation du bureau du recteur a duré jusqu'à ce que la police expulse les militants.

Correspondant Toulouse

BLOC-NOTES

Vient de paraître aux Editions du Centenaire le Tome III de

LA REVOLUTION NATIONALE ALGERIENNE ET LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS DE JACQUES JURQUET

466 pages, prix* : 45 F

Également disponibles :
le Tome I (réédition) : 28 F
le Tome II : 45 F

En vente dans toutes les bonnes librairies
Aux Herbes sauvages, 70, rue de Belleville, Paris 20e
Et par correspondance, à Livres service**,
24, rue Philippe de Girard - 75010 Paris
(rajouter 3F pour un volume, 5 F pour deux ou trois volumes, pour participation aux frais de port. Libellez vos chèques au nom des Herbes sauvages)

* Prix Herbes sauvages
** Service de vente par correspondance des Herbes sauvages.

CINE-CLUB GENERIC
8, rue de la Palestine Métro Jourdain
le 31 octobre : Le Vent des Aurès
le 12 décembre : le Sel de la terre.
le 22 décembre : le Chagrin et la pitié.

l'Humanité rouge bimensuelle est parue

Le bimensuel No 63 est sorti. Conçu pour une grande diffusion, ce numéro présente un dossier *« Chine, ce qui est remis en question »* dans les pleins feux de l'actualité à un moment où la Chine fait la une des journaux à l'occasion de la venue de Hua-Guofeng en Europe.

Quatre pages : La défense du pays en question.

Un document exceptionnel : la lettre d'une française qui vit au Cambodge depuis 1975.

Une rubrique magazine variée : Moto, cinéma, sciences, médecine.

Un témoignage d'actualité : La dure réalité de la loi Veil. Rencontre avec les travailleurs du centre d'interruption volontaire de grossesse de Colombes.

Un numéro adapté à la vente militante pour la fin de la semaine. Passez vos commandes à l'administration du journal.

l'humanité rouge

Directeur politique : Jacques Jurquet
Rédacteur en chef : Jean Quercy
Chefs de rubrique : Intérieur : Claude Buisson
Front ouvrier : Gilles Carpentier - International : Annie Brunel.
Pour toute correspondance :
L'Humanité Rouge :
B.P. 201 — 75926 Paris cédex 19
CCP : 30 226-72 D La Source
Tel : 205-51-10

Directeur de publication : André Druesne
Commission paritaire No 57 952
Distribution NMPP
Imprimerie La Nouvelle
Dépôt légal 4e trimestre 1979

UNE FAMILLE DE NEUF PERSONNES
DANS UNE MAISON DELABREE

Quand il pleut, on met les bassines

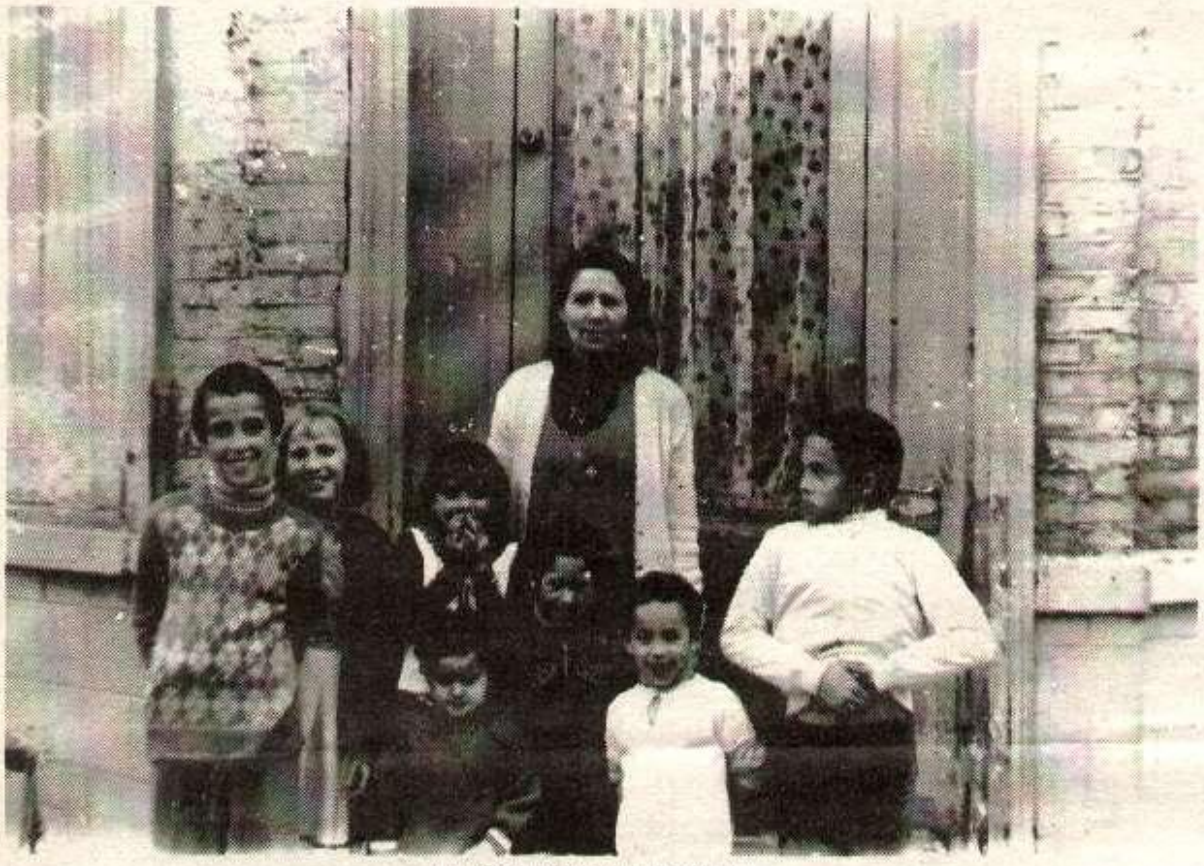

Madame Rabia et ses enfants.

Oui, ce que j'ai vu dans cette maison de Roubaix, au No 133 à l'angle de la rue Henri Carette et de la rue Blanchemaille est incroyable. Tous ceux qui entrent ici, accueillis par une famille chaleureuse, n'en reviennent pas : comment peut-on vivre dans de telles conditions de logement ?

LA maison est un ancien magasin de meubles acquis par la Communauté urbaine de Lille, et, avec beaucoup de gentillesse, Monsieur et Madame Rabia m'ouvrent leur porte. *« Regardez ! »* disent-ils, car il suffit de regarder. Dans la cuisine étroite, la seule pièce chauffée pourtant, l'humidité a pénétré les murs à tel point que le papier peint se décolle et que le plâtre tombe en morceaux. Je lève les yeux sur une immense « plaie » de trois mètres de diamètre : le plafond, pourri, est tombé et tout un ensemble de boursouflures à champignons se recompose sur ce milieu, malgré le nettoyage régulier de M. Rabia. Sur les murs, de-ci de-là, des trous, « ordinaires » si l'on peut dire : le mur tombe. Je ne sais pas si vous me comprenez bien : le mur est *pourri de l'intérieur* et il s'effondre inexorablement. C'est incroyable.

LES ENFANTS ONT TOUJOURS FROID

Nous montons à l'étage par un petit escalier étroit et raide. Le cauchemar continue : cloques, boursouflures, champignons... une humidité pourrissante transforme les murs en éponge. M. Rabia me montre la chambre des enfants , trois lits. La famille compte sept enfants, de deux ans à douze ans. Chambre nue, sans décoration : rien ne tient sur les murs. Je regarde la fenêtre : les montants de bois, gorgés d'eau et piqués de trous, sont complètement vermoulus. La traverse du bas s'est disloquée en morceaux si bien que les vitres ne tiennent plus et se cassent. Scotch, papier, cartons : on a bien essayé de réparer, mais ce n'est pas possible, il faudrait changer toute la fenêtre, toute la boiserie, dormant compris, et le vitrage. Mais la maçonnerie du mur, dégradée, pourrait-elle supporter le poids d'une fenêtre? Alors, percée de trous, démunie de battant de traverse à sa base, cette fenêtre laisse passer l'air froid à grands flots, malgré la couverture roulée utilisée pour calfeutrer la brèche. *« Les enfants ont toujours froid »*, me dit M. Rabia.

Cette chambre se trouve au-dessus de la cuisine qui est la seule pièce chauffée. Et à côté, la chambre des parents, comment est-elle ? M. Rabia ne me la montre pas, mais il me montre deux petites pièces inoccupées et condamnées : trous dans les plafonds, dans les parois, murs qui se délitent... Avec une ficelle nouée à un clou, M. Rabia referme cette porte démunie de serrure et de poignée. *« On est dans la misère,* dit-il. *Maintenant encore ça va, il fait doux, mais bientôt c'est l'hiver. Et l'hiver, il fait très froid, vraiment très froid ».*

ON VEUT UNE MAISON

A cause de l'humidité et des infiltrations d'eau, tous les meubles sont rassemblés au rez-de-chaussée, dans la salle de séjour : *« C'est comme un hangar »*, dit Mme Rabia. Parce que même à côté, dans la cuisine, seule pièce chauffée pourtant (à l'aide d'un petit feu à charbon), *« l'eau tombe dans les assiettes pendant les repas »*. Au début, M. Rabia a fait des travaux : il a tapissé, il a cimenté des trous, mais la tapisserie se décolle et les murs se disloquent. *« Chaque fois qu'il pleut, on met les bassines. Le matin, avant de faire le café, on doit cuver toute l'eau qui est à terre. Après seulement, on fait descendre les enfants. Vous savez, les enfants ça aime patauger dans l'eau, surtout le petit qui a deux ans ».*

Le petit dernier, celui que toute la famille appelle « bébé », est malade, il doit encore se faire examiner à l'hôpital. *« Le froid, l'humidité et l'eau, ça fait que mes enfants sont toujours malades »*, me confie Madame Rabia. Parce que, depuis cinq ans qu'ils habitent là, la situation n'a fait qu'empirer, Monsieur et Madame Rabia ont décidé en janvier dernier de ne plus payer leur loyer (qui était de 280 F puis de 190 F et enfin de 130 F, manière pour le propriétaire de reconnaître la « qualité » du logement). Ils payent l'eau et l'électricité mais plus le loyer. Des représentants de la Communauté urbaine sont venus : *« Faites les réparations et on paiera le loyer »*, ont dit les locataires.

Des experts sont venus constater l'état des lieux, mais il n'y a pas eu de suites. Monsieur et Madame Rabia se sont adressé au PACT : on leur a dit que le nécessaire serait fait, mais rien n'est arrivé. Ils se sont rendus à la mairie de Roubaix, mais la mairie non plus n'a pas voulu prêter attention à la situation difficile de la famille Rabia. En désespoir de cause, ils écrivent au président de la République.

Pourtant, la famille Rabia ne demande pas le Pérou : une maison décente, en bon état, avec un loyer en proportion avec les revenus de la famille, cela doit bien exister. D'autant que les belles maisons vides, sans locataires ou murées, se comptent par centaines dans l'agglomération. La Communauté urbaine de Lille a ainsi acquis depuis sa création 2 740 immeubles représentant une surface totale de 700 ha.

La Communauté urbaine de Lille mettra-t-elle enfin un terme à une situation scandaleuse qui n'a que trop duré, en relogeant décemment cette famille ? L'hiver approche, il est temps d'agir.

Rémi DAINVILLE

Quand je trouve un chat malheureux

Sur un meuble, des photographies des enfants : sourires, cheveux bouclés, grands yeux qui pétillent. *« Une fois l'assistante sociale me dit : chez vous c'est propre et les lits des enfants ont des draps propres. Mais je ne vais pas vivre dans la saleté : mes enfants sont propres, encore heureux ! On est dans la misère, mais on n'est pas crasseux ! »*. Sept enfants, ça demande du travail : *« Une grosse lessive chaque jour, parce qu'ils sont changés chaque jour, tous les sept »*, me dit Madame Rabia. Et tous les matins, c'est le père qui lave les petits, du premier au dernier. Parce que Monsieur Rabia, immigré algérien arrivé en France en 1956 à l'âge de 26 ans, est au chômage depuis deux ans. Les ressources de la famille ce sont, essentiellement, les allocations familiales : 2 800 F par mois. Pour neuf personnes. C'est seulement depuis le 1er octobre que Madame Rabia a pu obtenir la cantine gratuite pour tous ses enfants, après deux ans d'attente : *« Comme ça, m'a dit l'institutrice, à midi, ils ont le repas chaud et le soir vous leur faites une petite bricole »*.

Cabrioles, bousculades, rires joyeux : les enfants sont rentrés de la cantine. Le chien batifole parmi eux et les trois chats déambulent tranquillement. *« Quand je trouve un chat malheureux*, me dit Monsieur Rabia, *c'est plus fort que moi, je le ramasse. Ici, il mange, il est à l'abri, il est bien »*.

Le plafond pourri est tombé et tout un ensemble de boursouflures à champignons se recompose sur ce milieu.